



PILLAC - 16390

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 16260230712 du 12 juillet 2023, Monsieur le Maire de Pillac a ordonné l'enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural au lieu-dit « Les Landes » à Pillac. A son terme, le Conseil Municipal pourra, par délibération, approuver le projet d'aliénation du chemin rural.

L'enquête publique se déroulera durant 15 jours consécutifs, du mardi 5 septembre 2023 au mardi 19 septembre 2023 inclus.

Monsieur DROUAUD Jean-Marie a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront déposés en Mairie de Pillac pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre déposé à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante :

communedepillac@wanadoo.fr

Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire-enquêteur :

Monsieur DROUAUD Jean-Marie, Commissaire-enquêteur

Enquête publique relative au projet d'aliénation du chemin rural « Les Landes » à Pillac

Mairie de Pillac

10 route de la Croix Saint-Jean

16390 PILLAC

Le Commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Pillac aux jours et heures suivants :

- **Le mardi 5 septembre 2023 de 9 h à 10 h**
- **Le mardi 19 septembre 2023 de 11 h à 12 h.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Pillac, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le Maire,

STREIFF Dominique

